

SYMBOLES POUR COMMANDES, INDICATEURS ET TEMOINS

Page 1/15

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Les symboles figurant dans cette norme sont :

- soit spécifiques au Groupe,
- soit conformes à la norme ISO 2575 ou à la Directive CEE 78/316. Dans ce cas, la référence de conformité est indiquée en annexe dans le répertoire des symboles.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. DOMAINE D'APPLICATION	1
3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	1
4. REPRÉSENTATION DES SYMBOLES	2
5. DÉFINITION DES SYMBOLES SUR VÉHICULES	3
5.1. IDENTIFICATION	3
5.2. DIMENSIONS	3
5.3. POSITIONNEMENT	3
5.4. ORIENTATION	3
6. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	3
ANNEXE	4
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	15
7.1. HISTORIQUE	15
7.2. DOCUMENTS CITÉS	15
7.3. EQUIVALENT À :	15
7.4. CONFORME À :	15
7.5. MOTS CLEFS	15

1.OBJET

La présente norme a pour but de simplifier la définition aux plans des symboles concernant différentes fonctions identifiées sur des commandes, indicateurs ou témoins disposés sur ou dans le véhicule.

2.DOMAINE D'APPLICATION

La liste des fonctions concernées est donnée en annexe ; elle n'est pas limitative et peut être complétée au fur et à mesure des nouveaux besoins.

3.DISPOSITIONS GENERALES

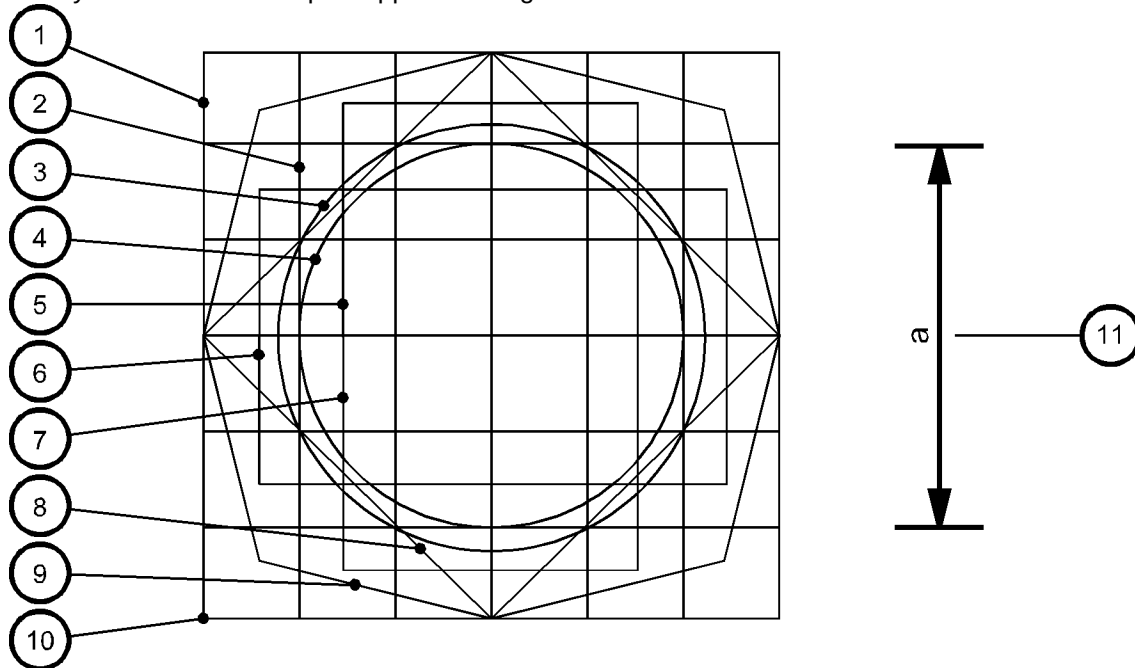
Les symboles placés à l'intérieur du véhicule, doivent être identifiables, de son siège, par un conducteur ayant une vision normale.

Lorsque dans un symbole, un véhicule ou des parties de véhicule (partie avant du véhicule, projecteur, etc.) sont représentés en vue de côté, il faut considérer que le véhicule se déplace de la droite vers la gauche.

Les symboles doivent ressortir nettement sur le fond, soit clair sur foncé, soit foncé sur clair.

4.REPRESENTATION DES SYMBOLES

La forme des symboles est définie par rapport à une grille de base conforme à la norme ISO 3461.



N° de repère	Description
1	Carré de 75 mm de côté, divisé par une grille dont les mailles font 12,5 mm de côté.
2	Carré de base de 50 mm de côté. Cette dimension est la dimension nominale α de l'original.
3	Cercle de base de 56,6 mm de diamètre, ayant approximativement la même surface que le carré de base 2.
4	Cercle de 50 mm de diamètre, inscrit dans le carré de base 2.
5	Carré de 40 mm de côté, inscrit dans le cercle de base 3 avec ses repères d'angle.
6, 7	Deux rectangles ayant la même surface que le carré de base 2. Ils sont perpendiculaires entre eux et placés de façon que leurs côtés coupent symétriquement les côtés opposés du carré de base 2.
8	Carré formé par les lignes joignant le point milieu de chacun des côtés du carré 1 et dont les diagonales définissent les plus grandes dimensions horizontales et verticales de la grille de base.
9	Octogone irrégulier formé par les lignes inclinées à 30° par rapport aux côtés du carré 8.
10	Repères d'angle aux angles les plus extérieurs de la grille de base.
11	Dimension nominale, $\alpha = 50$ mm.

Figure - Grille de base

5.DEFINITION DES SYMBOLES SUR VEHICULES

5.1.IDENTIFICATION

Les symboles sont identifiés :

- par le repère qui leur est affecté en annexe,
- par la couleur de leur image.

5.2.DIMENSIONS

Les dimensions des symboles sur véhicules sont proportionnelles dans le rapport $\frac{A}{a}$ à celles des symboles définis en annexe.

La dimension nominale "a" des symboles étant égale à 50 mm, les dimensions exigées résultent donc de la valeur attribuée à A.

5.3.POSITIONNEMENT

Le positionnement des symboles sur le véhicule est défini par les coordonnées d'un point P dont la position est donnée sur la grille de base.

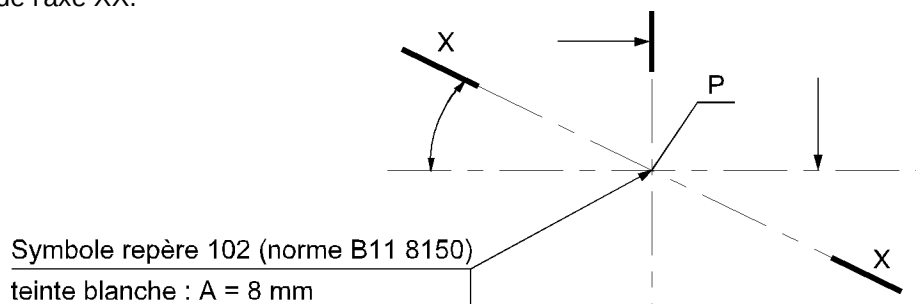
5.4.ORIENTATION

L'orientation des symboles est déterminée par une direction de référence (axe XX) indiquée sur la grille de base.

6.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

Chaque symbole utilisé sur un dispositif doit être défini par les indications suivantes :

- repère numéro suivi de la référence de la présente norme entre parenthèses,
- teinte de l'image,
- valeur de la dimension A,
- coordonnées du point P,
- orientation de l'axe XX.



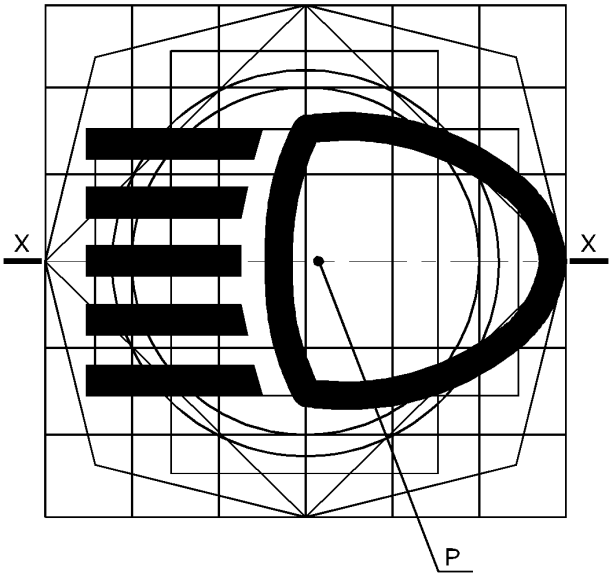
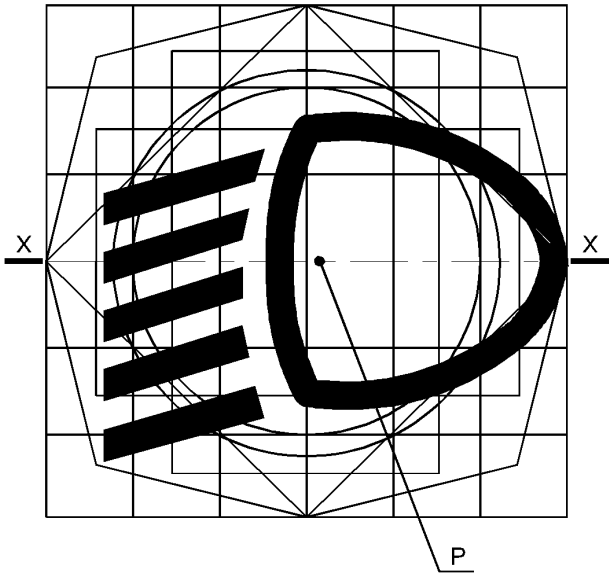
SYMBOLES - COMMANDES-INDICATEURS-TEMOINS	B11 8150	4/15
---	-----------------	------

Annexe

REPERTOIRE DES SYMBOLES

Confor- me à ISO 2575	Confor- me à 78/316/ CEE	Spéci- fique au Groupe	FONCTION	REPÈRE	PAGE
	X		Accélérateur à main	137	16
X			Allume-cigares	122	12
	X		Arrêt du moteur Diesel	138	16
X	X		Avertisseur sonore	115	10
X	X		Bouclage des ceintures de sécurité	120	11
X	X		Charge de batterie	118	11
X	X		Commande du volet de départ	114	10
X	X		Défaillance du système de freinage	133	15
	X		Désembuage et dégivrage de la lunette arrière	127	13
	X		Désembuage et dégivrage du pare-brise	126	13
X			Essence sans plomb	132	14
X			Essuie-vitre de la lunette arrière	129	14
X	X		Essuie-vitre du pare-brise	107	8
X			Essuie-vitre et lave-vitre de la lunette arrière	131	14
X	X		Essuie-vitre et lave-vitre du pare-brise	109	9
X	X		Feux-brouillard arrière	124	12
X	X		Feux-brouillard avant	123	12
X	X		Feux de croisement	102	7
	X		Feux de marche arrière	135	15
X	X		Feux de route	101	7
X	X		Feux de parking	111	9
	X		Feux de position	136	15
X	X		Frein de stationnement	134	15
X	X		Indicateur de direction	103	7
		X	Indicateur de direction droit (1)	104	7
		X	Indicateur de direction gauche (1)	105	8
X	X		Interrupteur général d'éclairage	125	13
X			Lave-vitre de la lunette arrière	130	14
X	X		Lave-vitre du pare-brise	108	8
X	X		Nettoyeur de projecteur	121	12
X	X		Niveau de carburant	116	10
		X	Niveau d'huile BVM - BVA	139	16
X	X		Ouverture du capot arrière	113	10
X	X		Ouverture du capot avant	112	9
X	X		Pression d'huile moteur	119	11
X			Réglage manuel de l'orientation des feux de croisement	128	13
X	X		Signal de détresse	106	8
X	X		Température du fluide de refroidissement moteur	117	11
X	X		Ventilateur d'aération	110	9

(1) Solution admise par ISO et CEE.

FEUX DE ROUTE	101	FEUX DE CROISEMENT	102
			
INDICATEUR DE DIRECTION	103	INDICATEUR DE DIRECTION DROIT	104
